Les fonctions de Commissaire aux sanctions et de Commissaire aux sanctions suppléant sont, depuis novembre 2025, exercées respectivement par la juge Fatuma Sichalé et Maître Sylvain Oré.



Maître Sylvain Oré, de nationalité ivoirienne, exerce en tant qu'avocat, membre du barreau de Côte d'Ivoire depuis 1998.Il est actuellement associé au sein du cabinet SCPA Oré, Diallo & Associés, où il traite des affaires complexes relevant du droit des affaires, du droit des contrats, ainsi que du contentieux administratif, civil, commercial et pénal. Il a développé une expertise particulière dans les dossiers liés à l'intégrité, à la conformité et à la responsabilité professionnelle, notamment dans des environnements juridiques, éthiques ou institutionnels à fort enjeu. Ancien juge (2010–2021) et ancien président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (2016–2021), Monsieur Oré a contribué à plusieurs décisions majeures portant sur les garanties procédurales, les abus de pouvoir, l'indépendance judiciaire et la lutte contre l'impunité. Il a également présidé le Comité des affaires administratives et financières de la Cour, assumant des responsabilités incluant la supervision budgétaire, le contrôle interne et le suivi de l'intégrité des procédures de passation de marchés entre l'institution judiciaire et les entités du secteur privé.

En 2019, il a été nommé président du Comité disciplinaire ad hoc du Parlement panafricain, chargé d'enquêter sur des allégations de corruption, de fraude, de collusion et de falsification de documents, à la suite d'un audit mené par le Bureau de la supervision interne de l'Union africaine. Les sanctions disciplinaires prononcées sous sa direction ont été par la suite confirmées en appel par le tribunal administratif de l'Union africaine. Tout au long de sa carrière, l'expertise de Monsieur Oré en matière de responsabilité juridique, de mécanismes disciplinaires et de gouvernance institutionnelle en a fait une référence tant au niveau national que continental. Il est l'auteur de plusieurs publications dans des revues juridiques africaines et internationales, notamment : « Le droit des minorités à la justice devant la Cour africaine » (Revue Afrique durable 2030) ; et « Les réparations devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples » (African Human Rights Yearbook, vol. 3, 2019 ; Derecho y Economía de la Integración, n° 7, 2019). Monsieur Oré est titulaire d'un master en droit de l'université d'Abidjan-Cocody, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en droits de l'homme délivré conjointement par le Centre de recherche et d'action pour la paix (CERAP) et l'université d'Abidjan-Cocody, ainsi que d'un diplôme en droits économiques, sociaux et culturels de l'université Henry Dunant de Genève.